

Consommation de l'eau potable

En vertu de la Politique d'économie de l'eau potable adoptée en avril 2012 par le gouvernement du Québec, la ville de Paspébiac, comme celles de l'ensemble du Québec, se devait de faire adopter un plan d'action visant à réduire sa consommation d'eau potable sur une base annuelle avec un objectif fixé par le gouvernement soit une réduction de 20 % pour la fin de 2014. Ce plan d'action a été adopté par les membres du conseil municipal. Il comporte une série de mesures dont une première visant à établir une campagne de sensibilisation auprès de l'ensemble de la population.

Ainsi il faut savoir :

Que la consommation d'eau potable à Paspébiac est supérieure à la moyenne québécoise ;

Que le coût payé par le contribuable de Paspébiac pour le service d'eau potable (à travers le paiement de la tarification du service d'eau potable) représente seulement 50% du coût réel ;

Que les deux mois où la consommation d'eau atteint les débits les plus élevés sont les mois de janvier et février ;

Que l'objectif pour 2014 est de réduire de 20 % la consommation moyenne enregistrée en 2011, c'est-à-dire 702 646 m³ ;

La Ville s'est donc engagée à sensibiliser les citoyens et commerçants de Paspébiac à réduire la consommation d'eau potable, à réaliser une étude sur l'approvisionnement et la sécurisation du site d'approvisionnement de l'eau potable, à implanter un programme de détection des fuites d'eau et à réduire la pression de l'eau la nuit.

Que risque-t-il d'arriver dans l'hypothèse où la ville n'atteint pas l'objectif fixé par le gouvernement? La première mesure qu'entend imposer le gouvernement est l'installation de compteurs d'eau afin que chaque consommateur défraie le coût réel de sa consommation.

Il est donc important, voire primordial, que chacun prenne conscience de l'importance d'économiser l'eau potable. Dès le début de l'an prochain, chaque résidant et commerçant de Paspébiac recevra un dépliant visant l'atteinte de notre objectif collectif.